

DECRET/94/06 PRG/SGG

**NOMMANT LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ENTREPRISE
NATIONALE D'ELECTRICITE DE GUINEE
"ENELGUI"**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;

- VU La Loi Fondamentale ;
VU L'Ordonnance 091/025/ du 11 Mars 1991 portant Cadre Institutionnel des Entreprises à participation publique ;
VU La Loi L/92/043/CTRN du 8 Décembre 1992 portant Code des Activités Economiques;
VU La LOI L/93/O39/CTRN du 13 Septembre 1993 portant (production, transport et distribution de l'électricité)
Sur le rapport du Ministre des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement ;

DECRETE

ARTICLE 1ER : Monsieur Rafiou BARRY, Secrétaire Général du Ministère des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Entreprise Nationale d'Electricité de Guinée "ENELGUI".

ARTICLE. 2 : Le Présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28 JUILLET 1994


Lansana CONTE